

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUSS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE

SERVICES DES MARCHES PUBLICS

PUBLIC CONTRACTS SERVICES

DECISION N° 00024 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 du 12 MAI 2025 portant l'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n°00003/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 mars 2025, pour l'acquisition des tracteurs pour les stations d'élevage.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2025.

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n°00003/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 mars 2025, pour l'acquisition des tracteurs pour les stations d'élevage.

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de l'appel d'offres susmentionné :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai d'exécution
Société Camerounaise de Développement Agroalimentaire et de l'Agriculture S.A BP: 2390 YAOUNDE Tél. : 690 33 20 50/ 694 34 46 08	cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent mille (199 600 000)	Station laitière de Ngaoundéré et la Station Zootechnique de Wakwa	Cent vingt (120) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 MAI 2025

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINEPIA
- Archives/Chronos

